

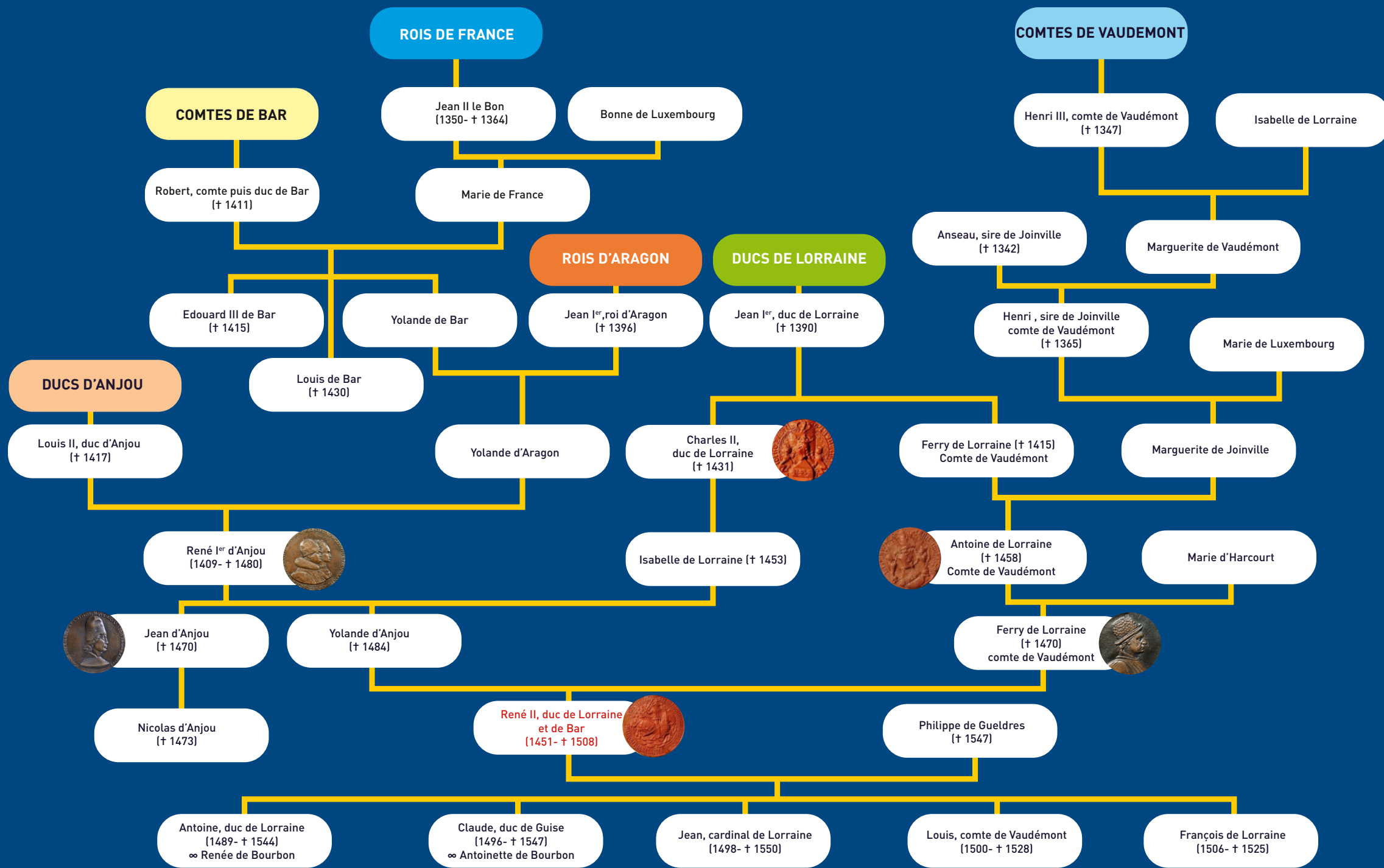
Tout comme son arbre généalogique, le blason de René II illustre les héritages de ce prince et même ses prétentions. Associant plusieurs armoiries, ce blason représente en effet les territoires sur lesquels René II a des prétentions et ceux qui sont effectivement en sa possession. Dans la partie supérieure, on voit, de gauche à droite, les blasons des royaumes de Hongrie, de Sicile, de Jérusalem et enfin d'Anjou qui font partie de l'héritage angevin, tout comme l'Anjou qui figure en bas à gauche de la composition. Enfin, on trouve le blason de Bar, en bas à droite, et celui de Lorraine, posé au centre, qui sont les deux seules principautés qu'il administre réellement.

Blason de René II. Détail d'une lettre de l'évêque de Toul, Hugues des Hazards. AD Vosges, Cote G 244/10 © CG55, AD55



René II. Extrait des *Heures de René II*, Maître François, Paris, entre 1473 et 1479. Lisbonne, Musée Gulbenkian, Ms LA 147, f°10. © Lisbonne, Musée Gulbenkian.

RENÉ II ET SA PARENTÉ



© UL

**L'ACCESSION NON HÉRÉDITAIRE DE RENÉ I^{er} D'ANJOU
À LA TÊTE DES DUCHÉS DE LORRAINE ET DE BAR**

René II, fils de Ferry de Lorraine et de Yolande d'Anjou, est **né de l'union conclue pour sceller la réconciliation de René d'Anjou et d'Antoine de Lorraine** : ce dernier en qualité de neveu du duc de Lorraine et René d'Anjou gendre du duc s'étaient disputés la succession du duché de Lorraine à la mort de Charles II en 1431. L'Angevin avait par ailleurs hérité en 1430 du duché de Bar à la mort du cardinal Louis de Bar qui l'avait adopté.

RENÉ II SUCCÈDE À SON GRAND-PÈRE, RENÉ D'ANJOU

La descendance masculine de René d'Anjou étant assurée en la personne de son fils aîné Jean, **le duché de Lorraine ne devait pas initialement revenir aux comtes de Vaudémont**. Mais Jean d'Anjou parti à la conquête de la Catalogne avec des troupes lorraines, meurt de maladie ou d'empoisonnement à Barcelone le 16 décembre 1470. Son fils Nicolas meurt prématurément sans héritier en 1473 : **le jeune comte de Vaudémont, René, devient duc de Lorraine par la volonté de sa mère, Yolande d'Anjou** qui s'intitule reine de Jérusalem et de Sicile après la mort de son père. Elle cède à son fils le duché de Bar à son décès : **René II qui le gouvernait déjà en qualité de lieutenant, devient duc de Bar en 1484.**

UN HÉRITAGE CONTROVERSÉ

Le duc René II recueille donc légitimement l'héritage des Angevins après le décès de tous les héritiers de René d'Anjou en ligne masculine directe : il est l'aîné des descendants en ligne féminine. Le roi de France **Louis XI qui réclame la succession du duché de Bar** à la mort de René d'Anjou est descendant d'une branche féminine collatérale, par sa mère Marie d'Anjou.

Médaille de Jean d'Anjou, duc de Lorraine et de Calabre. BNF, Département des Monnaies, médailles et antiques, AV 148 © BNF
Médaille de René d'Anjou et de Jeanne de Laval. BNF, Département des Monnaies, médailles et antiques, AV 147 © BNF
Médaille de Ferry II de Lorraine. BNF, Département des Monnaies, médailles et antiques, AV 140 © BNF
Sceau de René II, AD Meurthe-et-Moselle, cote B530/26/S1 © UL
Sceau d'Antoine de Vaudémont, AD Meurthe-et-Moselle, cote B543/76/S1 © UL
Sceau de Charles II de Lorraine, AD Meurthe-et-Moselle, cote B816/2/S1 © UL

ENTRE MOYEN AGE ET RENAISSANCE

LE DUCHÉ DE BAR SOUS RENÉ II

LE PRINCE : PRÉSENCE ET DÉLÉGATION DE POUVOIR

RENÉ II ET L'EXERCICE DU POUVOIR EN BARROIS

PAR LA GRÂCE DE DIEU...

René II se dit duc de Bar et de Lorraine par « la grâce de Dieu » à l'instar du roi de France, ce qui signifie qu'il ne tient son pouvoir de personne sur terre et ne reconnaît pas d'autorité humaine sur sa personne et sur ses biens. Yolande d'Anjou qui a hérité du duché à la mort de son père René d'Anjou le lui transmet de son vivant.

UN TERRITOIRE REVENDIQUÉ PAR LE ROI DE FRANCE : LE RECOUVREMENT DE LA PRÉVÔTÉ DE BAR

Le roi de France **Louis XI** avait annexé la prévôté de Bar à la mort du roi René en 1480 dont il se prétendait l'héritier par sa mère et envoyé des troupes au-delà, dans le bailliage de Saint-Mihiel. René II, après trois années de démarches et de revendications, obtient d'Anne de Beaujeu, régente du royaume de France au nom de Charles VIII, **la restitution du Barrois et l'évacuation des troupes**. Celle-ci s'engage également à faire étudier les droits du duc de Lorraine et de Bar sur **la Provence et l'Anjou**, que René II ne récupérera jamais.

LES SÉJOURS PRINCIERS

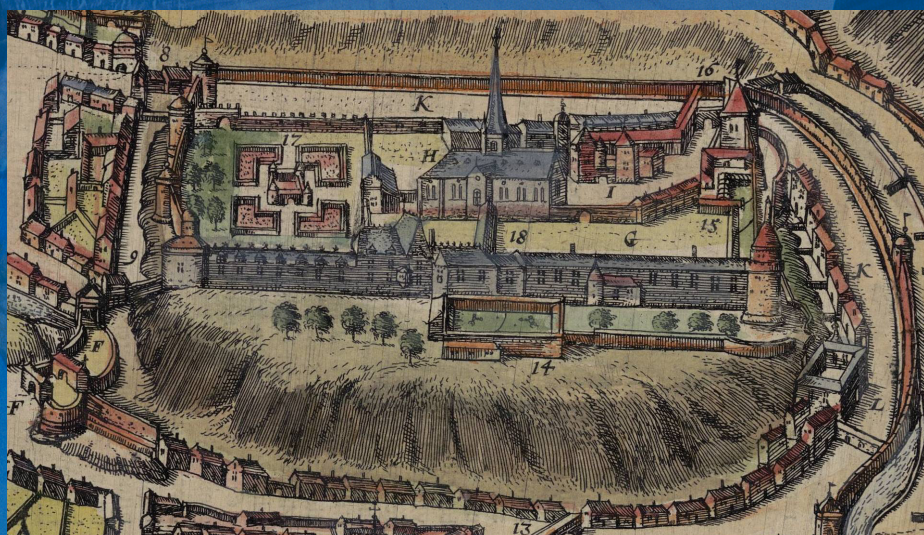
Le prince incarne l'autorité en premier lieu par sa personne : ses séjours dans le duché revêtent donc une importance politique particulière. René II et ses proches s'installent de plus en plus souvent à Bar-le-Duc où sont nés 7 de ses 12 enfants entre 1489 et 1506. Il séjourne aussi dans quelques uns des **nombreux châteaux qui jalonnent et protègent le territoire** : Louppy, Kœur, Pont-à-Mousson, Gondrecourt notamment, où l'on fait des travaux d'entretien, des constructions nouvelles sur ses ordres. Sa venue avec sa famille nécessite toujours d'amples préparatifs : on transporte des tapisseries, prépare la chasse, refait des lits, aménage fontaines et jardins, etc...

L'EXERCICE DU POUVOIR

René II prend des décisions et veille à leur application dans l'ensemble du duché ou de ses domaines. Selon les cas, **il réunit le conseil ducal** pour examiner les affaires, prendre des avis sur les questions politiques importantes, rédiger des ordonnances, recevoir des requêtes et y répondre, décider de la réunion des Etats pour solliciter des fonds exceptionnels, etc. Après quoi, l'exécution des décisions est surveillée par la chambre des comptes et toute question concrète, remonte si nécessaire, au duc.

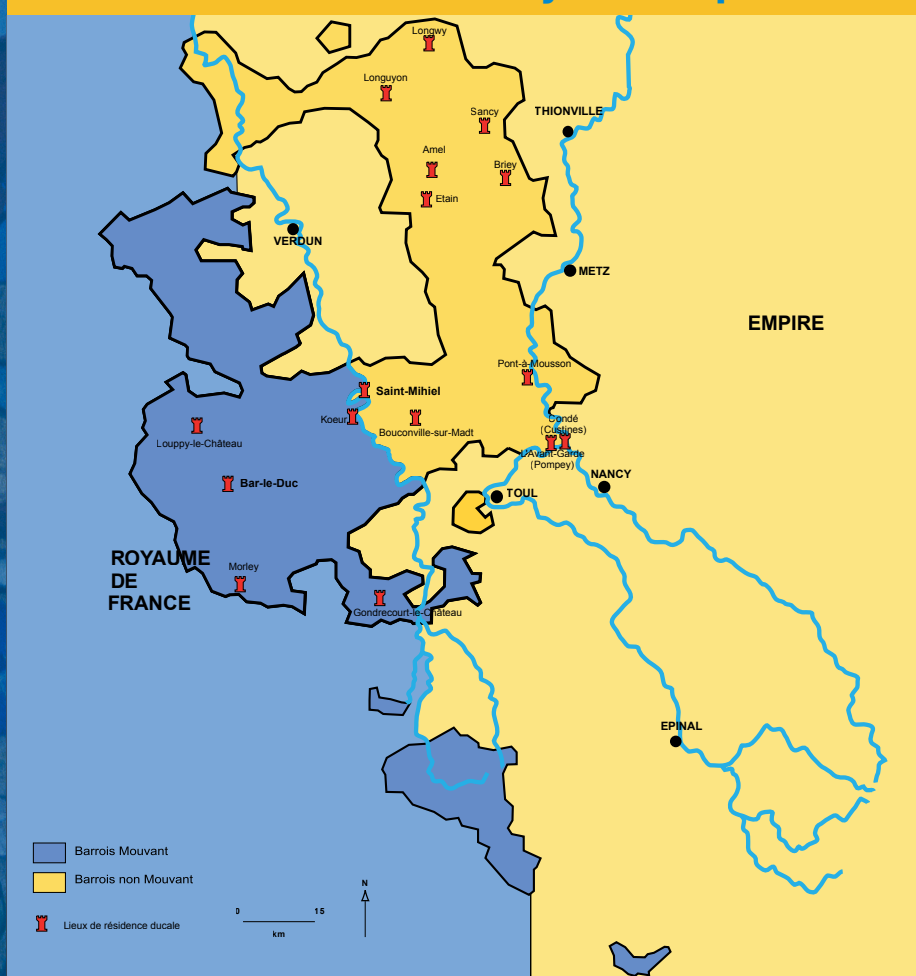


Cette miniature représente probablement Yolande d'Anjou (à droite en robe noire) remettant un livre à René II assis sur un trône, un sceptre dans la main. L'image symboliserait ainsi la transmission du Barrois par Yolande d'Anjou à son fils. Jacques de Cessoles, *Le jeu des échecs moralisés*, BnF Département des manuscrits, Français 2000, f°2v°. © BNF

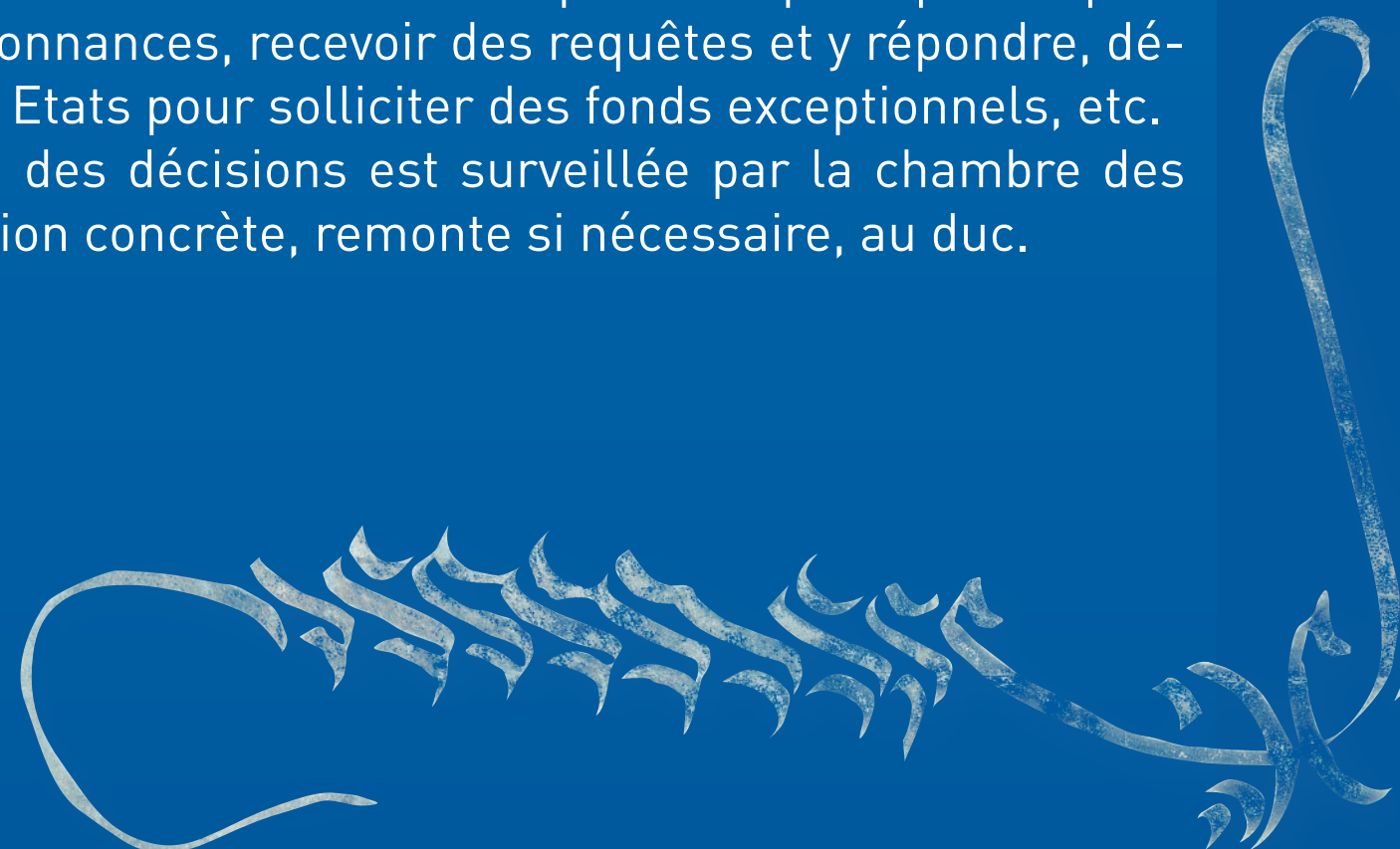


Détail de la vue du château des ducs de Bar, tel qu'il était au début du XVII^e siècle. La partie qui en subsiste est actuellement occupée par le musée barrois. Plan de Bar-le-Duc en 1617, extrait de l'ouvrage *Civitates orbis terrarum*. AD Meuse, Cote : 1 Fi 1490. © CG55, AD55

Carte des lieux de séjour du prince



© U.L.



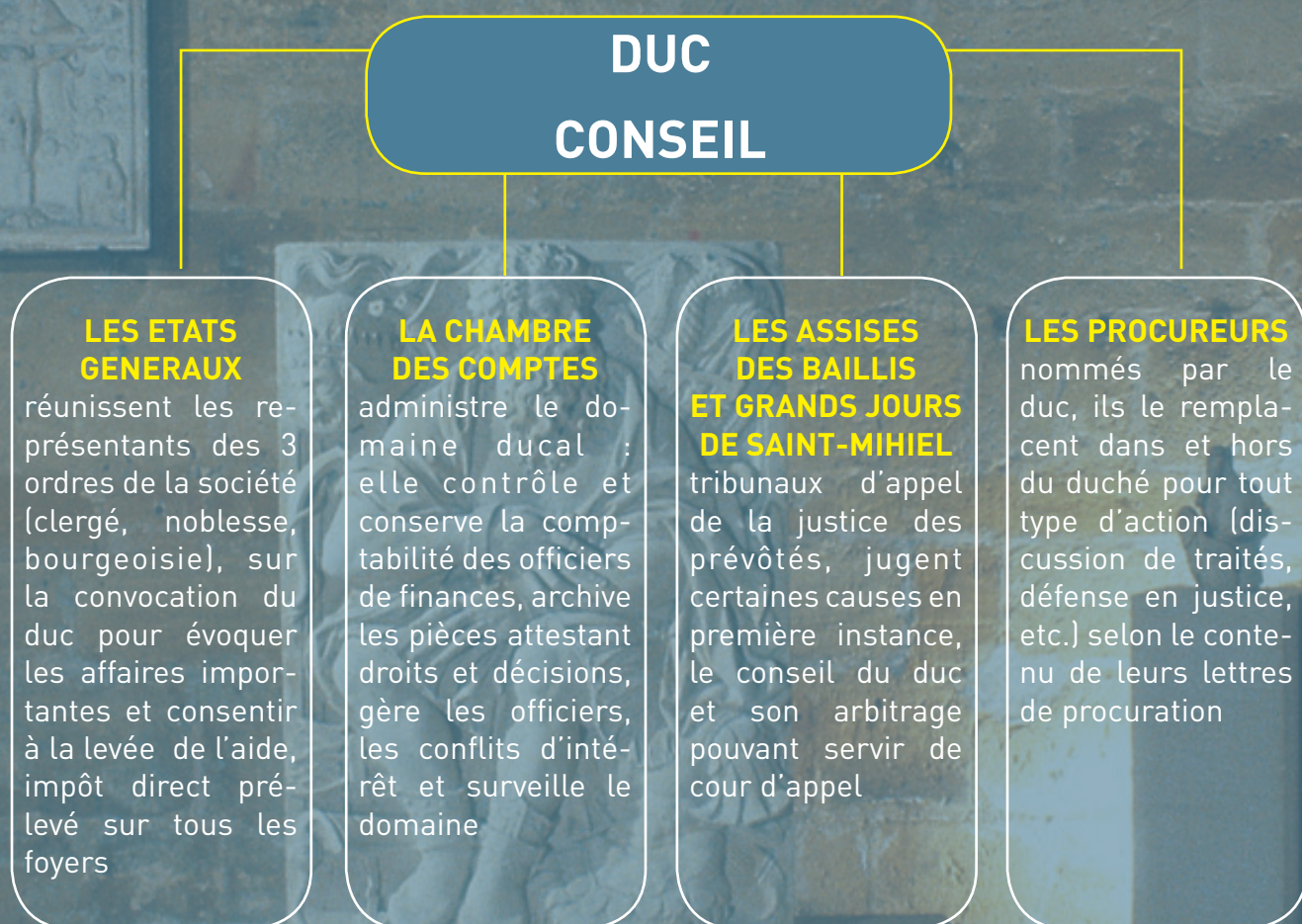
ENTRE MOYEN AGE ET RENAISSANCE

LE DUCHÉ DE BAR SOUS RENÉ II



Le trésor de la chambre des comptes du duché de Bar où étaient conservées les archives (actuellement Musée barrois de Bar-le-Duc). © Musée barrois / Ville de Bar-le-Duc

LES INSTITUTIONS SOUS RENE II



LES ETATS GENERAUX

réunissent les représentants des 3 ordres de la société (clergé, noblesse, bourgeoisie), sur la convocation du duc pour évoquer les affaires importantes et consentir à la levée de l'aide, impôt direct prélevé sur tous les foyers

LA CHAMBRE DES COMPTES

administre le domaine ducal : elle contrôle et conserve la comptabilité des officiers de finances, archive les pièces attestant droits et décisions, gère les officiers, les conflits d'intérêt et surveille le domaine

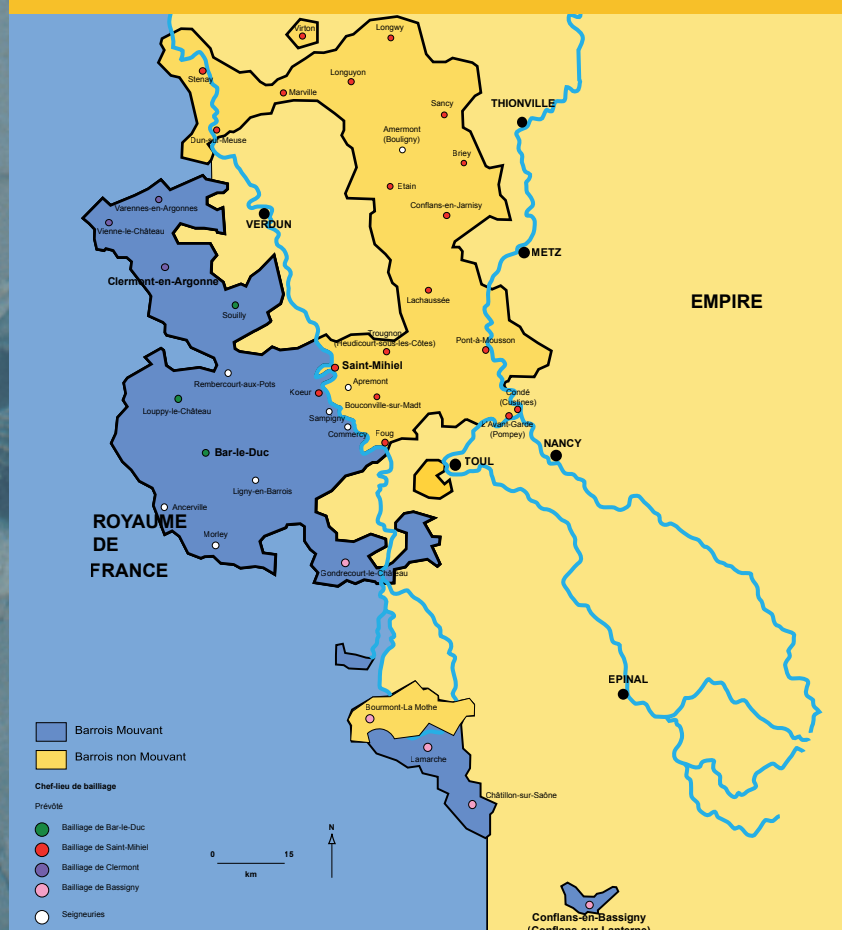
LES ASSISES DES BAILLIS ET GRANDS JOURS DE SAINT-MIHEL

tribunaux d'appel de la justice des prévôtés, jugent certaines causes en première instance, le conseil du duc et son arbitrage pouvant servir de cour d'appel

LES PROCUREURS

nommés par le duc, ils le remplacent dans et hors du duché pour tout type d'action (discussion de traités, défense en justice, etc.) selon le contenu de leurs lettres de procuration

Carte administrative du duché de Bar



© U.L.

LE PRINCE : PRÉSENCE ET DÉLÉGATION DE POUVOIR

LES ORGANES DU POUVOIR

Les institutions émanent, depuis le XIV^{ème} siècle, de l'hôtel du duc qui exerçait auparavant l'ensemble des pouvoirs depuis la maison ducale sans distinction des sphères privée et publique :

- **Le conseil ducal** se réunit autour du prince ou en son absence, pour **gérer toute question administrative, financière ou politique** qui se présente, répondre aux requêtes, accréditer des ambassadeurs. Les lettres patentes du duc qui concrétisent ses décisions, sont presque toujours le fruit d'une délibération en conseil.

- **La chambre des comptes** est l'organe-clé des institutions du duché, sous l'autorité du conseil avec lequel elle coopère si étroitement que les courriers du duc et des officiers sont généralement adressés à « messires du conseil et de la chambre des comptes ». Y sont examinés et apurés, chaque année, les comptes des prévôtés et les comptabilités générales. **Chargée de faire rentrer les revenus des domaines ducaux**, la chambre des comptes est confrontée à toutes les difficultés de gestion : mauvais payeurs, procès, réparations coûteuses, officiers incompetents ou malhonnêtes, nécessité de mettre le duché en ordre de défense, etc. Elle centralise les recettes ordinaires, demande les versements à la recette générale du duché de Bar et coordonne l'exercice de la justice.

- **Les États du duché se réunissent sur ordre du prince** pour accepter l'octroi d'impôts extraordinaires nommés « aides » qui permettent au prince de compléter le budget de sa politique (comme pour ses séjours de plusieurs mois à la cour de France ou pour faire la guerre).

- **Jours, assises et Grands Jours.** Les prévôts assignent plaignants et prévenus devant eux à des dates précises : ce sont les « jours » de session de justice. Les **baillis** entourés de conseillers et d'officiers du duc tiennent des **assises judiciaires dans l'une ou l'autre ville du bailliage**, en première instance ou en appel des jugements des **prevôts**. En cas de non résolution d'une cause on fait appel aux **Grands Jours de Saint-Mihiel**. Par les arbitrages qu'il propose, le duc évite autant que possible les appels auprès du Parlement de Paris ou du tribunal impérial (Reichskammergericht) qui limitent l'indépendance de sa justice.

- **Procureurs. Pour toute action et responsabilité de négociation**, le duc peut donner délégation de pouvoir à qui il l'entend et se fait ainsi représenter par procureur dans son duché ou hors du duché. C'est en particulier le cas s'il est convoqué en justice au parlement de Paris ou devant une autre instance royale française à laquelle il répugne à manifester clairement son allégeance.



DEFENSE DES FRONTIÈRES : CONFLITS, DIPLOMATIE, BATAILLES JURIDIQUES

LA SITUATION DU DUCHÉ DE BAR

Duc d'un Pays de Marche sur la frontière entre Royaume de France à l'ouest et Empire à l'est, René II y défend son titre de « *Marchis* », en vertu duquel, comme son prédécesseur Charles II duc de Lorraine, il **considère les souverains frontaliers, Empereur et Roi de France, comme des voisins et non comme ses maîtres dans la pyramide féodale**. Le duché de Bar est donc exposé à toutes les formes de guerre que peuvent lui faire ses voisins pour en venir à bout.

LA FRANCE : DE L'OCCUPATION AUX CONTESTATIONS JURIDIQUES DE TERRITOIRES

Les rapports avec **Louis XI** sont tendus : aux multiples trahisons pendant les **guerres de Bourgogne**, s'ajoute **l'occupation d'une partie du Barrois** de 1480 à 1483. **Sous Charles VIII et Louis XII**, les relations du duc de Bar avec la France sont ombragées par les éléments du contexte extérieur : l'annexion au royaume **de l'Anjou et de la Provence** dont René II réclamait l'héritage, puis l'interdiction qui lui est faite de reconquérir **Naples et la Sicile**. Dans ces conditions, alternent de part et d'autre, rejets et tentatives de conciliation, les rois de France offrant et retirant une pension à René II qui tour à tour séjourne à la cour pour obtenir des concessions ou la boude en cas de refus.

Sur le terrain, **les officiers du roi de France** soutenus par le roi, sous prétexte de droit féodal, s'efforcent d'annexer la prévôté de Gondrecourt et celle de Châtillon-sur-Saône, d'imposer leur ressort du côté de Ligny-en-Barrois et de Commercy notamment, en soutenant toute opposition seigneuriale au duc et toute contestation d'imposition. **En réponse, René II** fait réaliser des enquêtes et des recueils de droits, rachète des seigneuries comme Souilly, se bat pour Châtillon-sur-Saône. Le duché est constamment sur la défensive.

L'EMPIRE : DES PRINCIPAUTÉS FORTES ET DIVISÉES

Malgré la victoire de René II à Nancy en 1477, les **guerres de Bourgogne** ne prennent pas fin, mais perdent de leur impact. **Les Empereurs laissent une très large autonomie aux principautés**, faute d'une administration centralisée, jusqu'à **Maximilien I^{er}** qui s'efforce d'imposer à René II l'hommage et les contributions financières nécessaires à sa politique, avec un succès limité. Le duc répugne à prêter hommage sous prétexte que certains de ses prédécesseurs ne l'auraient pas fait et l'empereur ne veut pas le jeter dans les bras du roi de France : il cherche à négocier.

René II entretient des relations le plus souvent pacifiques avec **ses voisins**, mais le duché de Bar est concerné par la frontière avec le duché de Luxembourg. Ce dernier, appartenant aux ducs de Bourgogne, passe en 1482 aux mains de l'archiduc Philippe de Habsbourg. Incidents de frontières, passages de gens de guerre, querelles juridiques et judiciaires dans les terres partagées comme Marville et Chauvency, abondent et nécessitent une constante vigilance armée, la mise en défense des villes et une sourcilleuse veille sur les droits anciens, d'autant plus que des seigneurs de moindre envergure, comme Robert de La Marck, seigneur de Sedan, ou Gérard de Rodemack, perturbent une situation déjà complexe, en faisant appuyer leurs revendications par les rois de France.



Anonyme, René II à cheval, enluminure du manuscrit de Pierre de Blarru *La Nancéide*, 1518. Musée Lorrain, Inv. 95.1633 © Musée Lorrain, Nancy / photo. G. Mangin

Le Duché de Bar : secteurs de conflits juridiques et militaires sous le règne de René II (1480-1508)



Cette gravure sur bois illustre le *Jeu diplomatique* de 1499. René II tenant sur une cruche pour abreuver les joueurs tricheurs que sont le pape, l'empereur et autres grands, déclare : « ...Je ne veux plus être leur hôte, cognissant leurs intelligens ». Le revers du jeu des Suisses, début XVI^e siècle. BNF, Cabinet des Estampes et photographies, RESERVE EA-17(1)-FOL. © BNF.

ENTRE MOYEN AGE ET RENAISSANCE

LE DUCHÉ DE BAR SOUS RENÉ II

LES ÉTATS DE LA SOCIÉTÉ

LE CLERGÉ

Carte des diocèses

© U.L.



CLERGÉ ET ÉVÊCHÉS

Le clergé est traditionnellement le premier des trois « états » distingués dans les sociétés médiévales marquées par des hiérarchies de privilèges et de compétences. Chargé du salut des âmes des fidèles, il encadre la vie religieuse dans les paroisses sous l'autorité des évêques. Ceux-ci sont en terre d'Empire des princes territoriaux détenteurs de domaines où ils exercent des droits régaliens et sont soumis à l'Empereur. En matière ecclésiastique, ils dépendent du pape et de l'archevêque de Trèves ici. La position du duc, à leur égard, s'avère donc délicate car **l'accord du clergé lui est nécessaire pour maintenir la paix et la cohésion** dans son duché.

RENÉ II IMPOSE LE CHOIX DES ÉVÊQUES

René II souhaite imposer les clercs de son choix pour avoir la paix dans ses duchés et s'entendre avec le pape, en particulier pour obtenir son accord à la reconquête du royaume de Naples. **René II entretient constamment des ecclésiastiques à Rome** pour négocier et parvient à **imposer des proches sur les sièges épiscopaux** : Henri de Lorraine son oncle à Metz, Olry de Blâmont, puis Hugues des Hazards à Toul et Warry de Dommartin à Verdun.

LE DUC PREND SOIN DES COLLÉGIALES

S'il ne peut prétendre soumettre étroitement à son autorité le clergé épiscopal, en revanche **le duc s'impose davantage face aux collégiales de chanoines réguliers**, communautés religieuses instituées dans les villes et réunissant une élite ecclésiastique : Bar-le-Duc (Saint-Maxe au château et Saint-Pierre devenu plus tard Saint-Etienne à la halle), Ligny-en-Barrois (Notre-Dame), Commercy (Saint-Nicolas), La Mothe (Notre-Dame), Briey (Saint-Georges) et Pont-à-Mousson (Sainte-Croix). René II veille à leur recrutement et à leur dotation.

RENÉ II EST UN HOMME PIEUX

Il manifeste au long de son règne, des **connaissances théologiques** de qualité et des **élans de piété et de spiritualité**, en attribuant des rentes à diverses communautés religieuses, en multipliant les aumônes, en commandant des manuscrits religieux de prix, en entretenant nombre de fondations pieuses, en commandant un reliquaire pour le bras de Saint-Nicolas....

Sur le plan personnel, son mariage avec **Philippe de Gueldre**, elle-même fidèle fervente, le conduisit probablement à davantage de piété encore, et on ne lui connaît ni maîtresse ni bâtard.



Procession aux reliques aux armes de René II, extrait du *Bréviaire de René II*, Nancy v. 1492-1494. BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 601, vol. 1, f°326 v°. © BNF



René II priant devant la Vierge à l'Enfant, enluminure extraite des *Heures de René II*, Maître François, Paris, entre 1473 et 1479. Lisbonne, Musée Gulbenkian, Ms LA 147, f°10. © Lisbonne, Musée Gulbenkian.



Bras reliquaire de saint Maur commandé par Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun (argent, cuivre doré daté de 1464). © François Janvier.

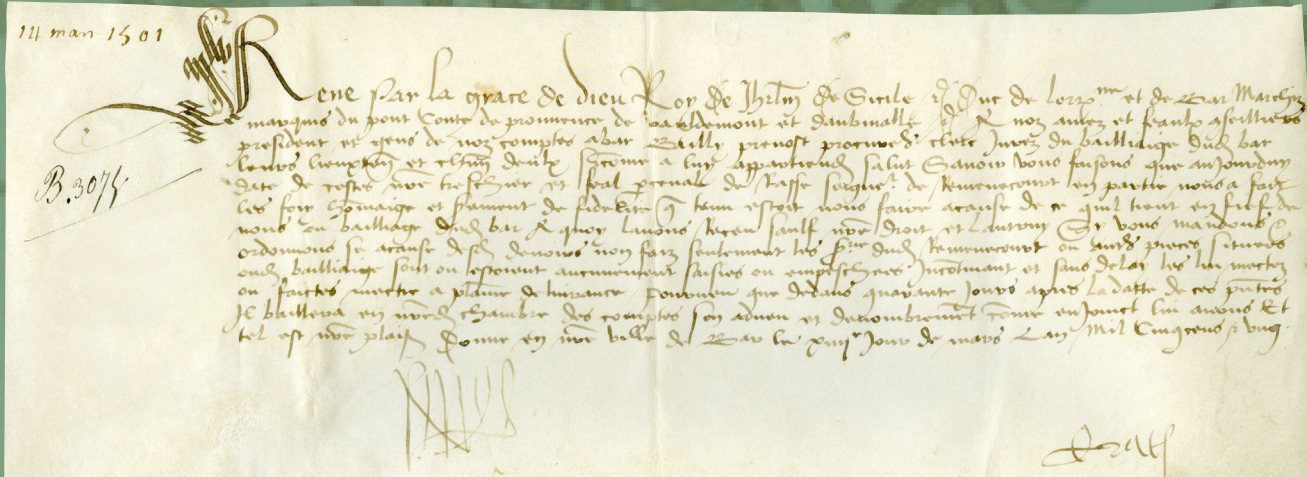


ENTRE MOYEN AGE ET RENAISSANCE

LE DUCHÉ DE BAR SOUS RENÉ II

LES ÉTATS DE LA SOCIÉTÉ

LES NOBLES ET ANOBLIS : VASSALITÉ ET EXERCICE DES OFFICES



Dans ce document de 1501, René II informe la chambre des comptes qu'il a reçu l'hommage de Perceval de la Rasse. Le vassal a prêté serment de fidélité au duc et doit, comme les autres vassaux, fournir un dénombrement décrivant les terres, les droits et les revenus qu'il tient de son seigneur, afin que tout lieu du duché ait son seigneur et qu'une trace écrite en soit conservée. AD Meuse, cote B 3075 © CG55, AD55

RENÉ II ET LA NOBLESSE

Les nobles se considèrent comme les **auxiliaires privilégiés du prince en matière militaire et administrative**. Détenteurs de domaines sous forme de **iefs**, ils les administrent à leur profit en échange de services militaires et de conseil au duc. La fonction de conseil évolue avec l'essor de l'administration à la fin du Moyen Age et conduit à **l'exercice de charges** de conseillers, de baillis, de procureurs et d'autres offices du duché. Ainsi Jean de l'Eglise procureur général de Lorraine et lieutenant du bailli de Bassigny intervient-il dans des domaines variés. La noblesse, en principe exempte d'impôts, en raison de sa responsabilité dans l'armée, contribue cependant aux levées d'aides de René II.

Les nobles sont aussi les compagnons naturels de l'entourage et des **distractions** du duc, dans toutes les circonstances de l'existence. Soucieux de se distinguer, ils tentent de se réserver le port **d'armoiries** dont couleurs et motifs permettent d'identifier les familles qui les portent.

L'ANOBLISSEMENT

Conscients de leur appartenance à une élite, fiers des positions qu'ils occupent, **les nobles sont parfois tentés de se rebeller contre l'autorité de René II**, particulièrement quand les rois de France, Louis XI, Charles VIII ou Louis XII les y invitent. Afin de pallier les difficultés que causent les membres les plus turbulents des familles nobles - comme celles des Haraucourt et des Lenoncourt qui prirent parti pour le duc de Bourgogne puis pour les rois de France - **le duc recourt à l'anoblissement**. Cet octroi des privilèges de noblesse est consigné dans une « lettre d'anoblissement ».

Cette pratique, en usage dès le XIV^e siècle, permet de **récompenser de fidèles serviteurs et de s'attacher leur famille**. Gilles de Montgauchier, maire près de Dun, Georges Guyot prévôt de Stenay ou encore Didier Gervaise procureur ont ainsi accédé à la noblesse sous René II. C'est aussi pour le prince un moyen de contrebalancer le pouvoir de l'ancienne noblesse et de ne pas s'enfermer dans un milieu qui tend à se figer à cette époque. Ainsi se renouvellent les cadres traditionnels d'une société dans laquelle la perpétuation des conflits rend le rôle militaire des nobles pérenne.



Cœur, Désire et Largesse visitent le cimetière d'amour et découvrent les blasons des amants célèbres. Cette scène est extraite du *Livre du Cœur d'amour épris* de René d'Anjou copié en Provence vers 1467 et orné de 70 miniatures allégoriques : Cœur, qui représente le Roi René, part à la recherche de la femme idéale. On observe ici l'habitude de suspendre des armoiries partout où l'on s'arrête. BNF, Département des manuscrits, Français 24399, f° 91 r°. © BNF

Les donateurs Jean de Chasteauneuf et son épouse - représentés en taille réduite et dont on observe les blasons en bas de la miniature - se tiennent devant saint Jean l'Évangéliste. Enluminure extraite des *Heures de Jean de Chasteauneuf* ou *Horae ad usum Romanum* de Georges Trubert, Nancy, vers 1493. BNF, Département des manuscrits, NAL 3210, f° 7 r°. © BNF



LES MANANTS

LES MANANTS : FRANC HOMMES ET SERFS

Sont réunis sous cette appellation les habitants qui n'appartiennent pas aux deux ordres privilégiés, noblesse et clergé. **Leur statut est le servage ou la liberté par affranchissement** de leur seigneur.

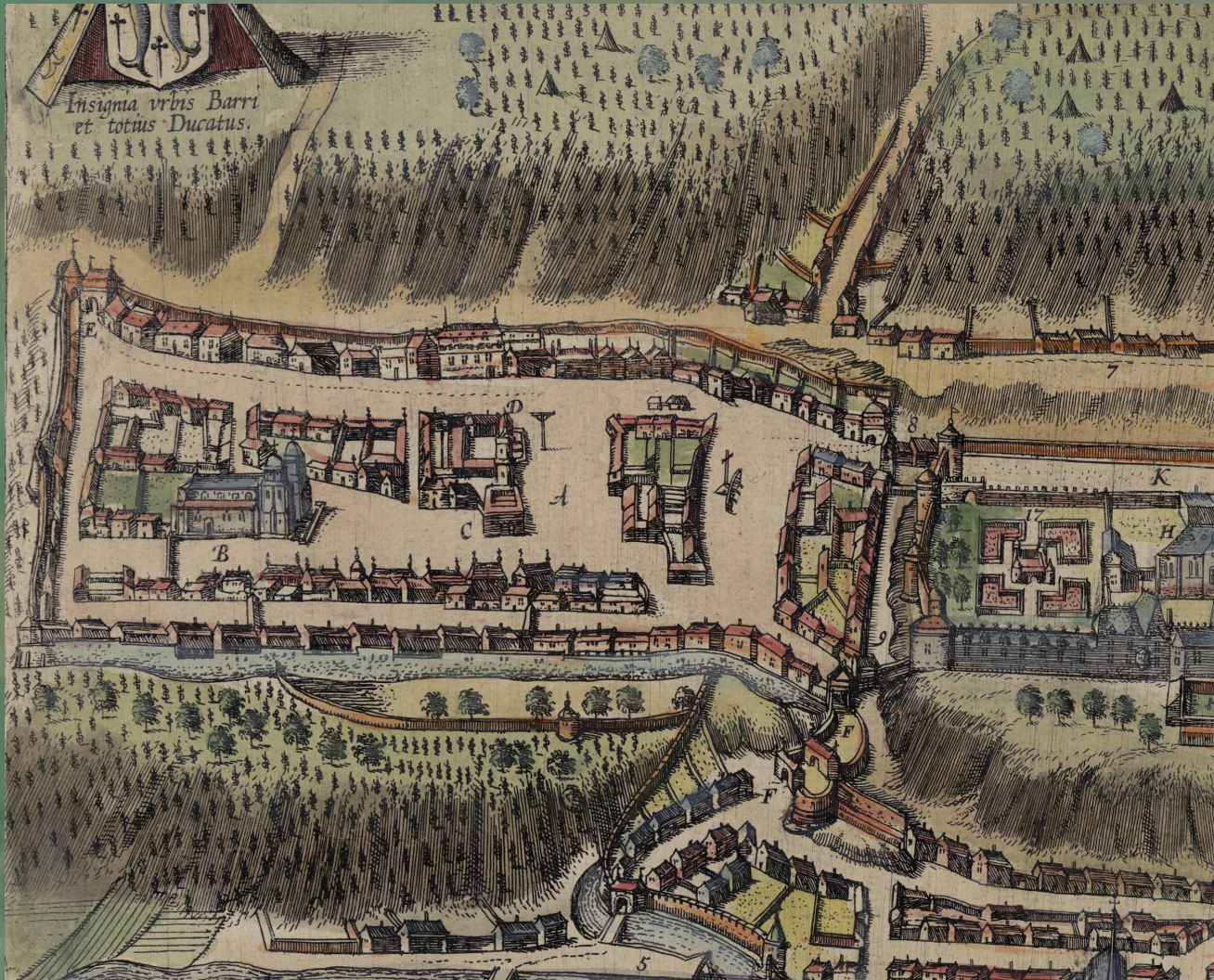
Les uns nés libres ou ayant été affranchis par le duc, participent aux Etats Généraux du duché, d'où leur nom de « troisième état ». Dans le duché de Bar, sous René II, nombre de localités comme Briey ont été ou sont **affranchies et sont appelées « bonnes villes »**, le plus souvent « **mises à la loi de Beaumont-en-Argonne** ». Cette charte - qui a servi de modèle - régit les droits du duc : les individus sont libres, seulement soumis à certaines taxes mais redevables du service militaire.

Ailleurs, la population est encore servie, condition qui limite ses libertés mais l'exempte du service militaire. On parle d'« **hommes de corps** » car ils appartiennent à leur seigneur et font partie des « biens » rattachés à la seigneurie.

LES OBLIGATIONS LIÉES AU SERVAGE À LA FIN DU XV^{ème} SIÈCLE

Les charges des serfs traduisent surtout **le souci de ne pas laisser la population quitter le duché** :

- **Le droit de formariage** pèse sur **les serfs voulant se marier** et habiter sous un autre seigneur, celui de leur conjoint. Le duché perd alors un travailleur et sa descendance ; ce qui justifie le paiement d'une taxe compensatoire ou d'une amende en cas de fraude.
- Les serfs du duc de Bar sont encore soumis à **l'autorisation de tonsure**. Ce petit cercle rasé au sommet du crâne est le signe distinctif de **l'entrée dans l'ordre du clergé**. Quand un homme de corps devient clerc, son seigneur perd là encore une paire de bras, un contribuable et une future famille. En contrepartie, le duc exige qu'il s'engage à devenir prêtre, le plus souvent avant l'âge de 30 ans.
- **La mainmorte** en revanche n'est plus pratiquée en tant que droit du seigneur à hériter de ses hommes et femmes de corps.



Le souci d'équité conduit à favoriser les plus démunis. Ainsi, le quartier de « la halle » dans la ville haute de Bar-le-Duc bénéficie de privilèges en raison de sa situation peu enviable à distance des moulins et de la rivière. Gravure de Bar-le-Duc en 1617, extrait de l'ouvrage *Civitates orbis terrarum*. AD Meuse, Cote 1 Fi 1490. © CG55, AD55



Une femme porte un sac de grains à moudre au moulin. Miniature extraite du *Mortifiement de vaine plaisance* de René d'Anjou, enluminé par Barthélémy d'Eyck (?) et Jean Colombe, 1470-1475. Bibliothèques-Médiathèques de Metz, Ms 1486, feuillet détaché © Bibliothèques-Médiathèques de Metz / Département Patrimoine



HEURS ET MALHEURS DE LA SOCIÉTÉ BARROISE

L'ALIMENTATION : ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE OU ÉCONOMIE COMMERCIALE ?

La presque totalité de la **population vit au rythme des travaux de la terre**, même dans les « villes » barroises qui réunissent une majorité de paysans dont certains sont en même temps maçons, charpentiers, forgerons ou autre.

On se trouve ici semble-t-il entre l'économie de subsistance, où les **récoltes locales** assurent seules l'essentiel de la nourriture des manants et des habitants, et l'économie commerciale où les **échanges de denrées** assurent une nourriture régulière. En temps ordinaire, la **volonté d'autonomie** conduit les duchés à refuser l'importation de denrées du royaume. Mais quand survient une crise, comme en 1491, le roi de France est appelé à l'aide.

Les duchés de Lorraine et Bar, excédentaires en **production de sel**, sont très jaloux de maintenir l'exclusivité du sel local. Les introductions de sel - denrée indispensable à la conservation des aliments - y sont ainsi sévèrement punies. Le commerce du vin est également réglementé.

LES PÉRILS SONT VARIÉS :

- **Aventuriers et gens de guerre** : la comptabilité (source la plus prolixe à propos des difficultés quotidiennes) évoque fréquemment les entreprises d'« aventuriers », sans en préciser l'origine géographique et les objectifs. Leur arrivée inopinée est redoutée. Elle donne lieu à la garde des châteaux et localités ou à l'acheminement de vivres pour les troupes qui veillent ou qui les affrontent. Leur passage est constaté : réparation des torts et destructions causés, recherche et réclamation des prisonniers...
- **Peste** : le terme définit les maladies épidémiques et dangereuses qu'il s'agisse effectivement de peste, de choléra ou autre. C'est en effet le seul vocable employé, deux ou trois fois par décennie : la crainte ou la présence de ce mal entraînent l'annulation des foires, le déplacement de la population et la surveillance des étrangers.
- **La poursuite des marginaux** : dans cette société où tout le monde surveille ses voisins, les hérétiques et sorcières, les mendiants et vagabonds facilement repérés ne sont pas tolérés. Les **sorcières** poursuivies, expulsées ou brûlées sur ordre des inquisiteurs qui n'épargnent pas les localités modestes, sont plus fréquemment citées dans les sources que les **vagabonds** contre lesquels un mandat de poursuite est diffusé en 1508.

BRUTALITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DIFFICULTÉS DES TEMPS ?

Les mœurs peuvent paraître violentes. Cependant, l'encadrement de la population par les officiers ducaux semble créer un équilibre dans lequel les victimes sont défendues : la femme contre un mari qui la bat, le bourgeois contre un prêtre qui en fait autant, le manant contre un officier qui l'accuse sans preuve au tribunal. Ces exemples montrent une **société très « contrôlée »**, jusque dans les villages.



Travaux des douze mois de l'année illustrant *Le Rustican*, un traité d'agriculture rédigé vers 1305 et encore imprimé en 1471. Pietro de' Crescenzi (Pierre de Crescens), *Le rustican ou Livre des prouffitz champestres et ruraux*, exemplaire enluminé par le Maître du Boccace de Genève, v. 1470-1475. Chantilly, Musée Condé, Ms 340, f° 303 v° © RMN



Scène représentant des soldats montant les murs d'une cité, extrait du *Mortifiement de la vaine plaisance* de René d'Anjou (1460-1475). Bibliothèques-Médiathèques de Metz, Ms 1486. © Bibliothèques-Médiathèques de Metz / Département Patrimoine

LE DUCHÉ DE BAR, TÉMOIN DE SON ÉPOQUE

**ENTRE
MOYEN AGE
ET
RENAISSANCE**

**LE DUCHÉ
DE BAR
SOUS
RENÉ II**

LES GOUTS INTELLECTUELS ET ARTISTIQUES FAMILIAUX

UNE FAMILLE AMATRICE D'ART

René II descend de l'un des plus grands mécènes du XV^e siècle, René d'Anjou. Ce dernier, bien que fortement marqué par les formes du Moyen Age, apprécie Naples, l'Italie du Nord, la Flandre et leurs artistes. En effet, dédicataire d'une traduction des œuvres du géographe antique Strabon magnifiquement enluminée dans la péninsule italienne, il recrute également pour le château de Bar le sculpteur lombard Pietro da Milano.

René II fait venir de Provence certains artistes qui ont travaillé pour son grand-père, comme Pierre Garnier et Georges Trubert, miniaturiste remarquable qui enlumine plusieurs manuscrits, dont un bréviaire. Le prince aime aussi s'entourer de tapisseries de qualité et de belle argenterie. Il en transporte sans doute une partie avec lui, dans ses séjours barrois, pour animer et réchauffer des châteaux souvent en travaux et d'un confort probablement limité.

Il conserve néanmoins, à en croire l'historiographe Remy, une certaine **simplicité** de costume et son train de vie demeure modeste, puisqu'il entretient moitié moins d'officiers que le roi Charles VIII à sa cour. Le souci de paraître ne semble pas prédominant chez lui et René II mesure probablement mieux que son grand-père le coût des passions artistiques.

UN PRINCE ÉCLAIRÉ

René II s'intéresse plus personnellement à la **théologie** et aux **sciences**. A l'**astronomie** d'abord, en commandant des instruments pour l'étude du ciel, mais aussi à la **géographie** et à la cartographie, avec le chapitre de Saint-Dié qui donne son nom à l'Amérique à l'occasion d'une édition revue de la Géographie de Ptolémée. Martin Waldseemüller, futur chanoine de Saint-Dié, y prépare aussi une carte de la principauté lorraine qualifiée de « Vastum Regnum ».

Incité par les événements à la prudence, le duc souhaite apprendre dans les livres ce qu'on n'ose lui dire en face. Il s'intéresse à l'**imprimerie** dès les années 1480 mais il faut attendre 1502 pour voir apparaître la **première imprimerie installée à Longeville-en-Barrois** et dirigée par Martin Mourot, doyen de la Chrétienté de Ligny-en-Barrois. Deux autres ateliers sont ensuite créés en Lorraine avant 1508.



Jacopo Antonio Marcello, agenouillé devant le roi René d'Anjou, lui remet son manuscrit de la Géographie de Strabon enluminé par Giovanni Bellini. René II a lui aussi commandé un manuscrit de Strabon, *De situ orbi geographia*. 1459, bibliothèque d'agglomération de l'Albigeois [médiathèque Pierre-Amalric], Ms 77, f° 4 r° © Bibliothèque d'agglomération de l'Albigeois.



Chant du Psaume *Exultate Deo* à la cour du roi David. Enluminure extraite du *Bréviaire de René II* enluminé par Georges Trubert, vers 1491-1495, BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, Département des manuscrits occidentaux, Ms 601, vol. 1, f° 44 r°. © BNF

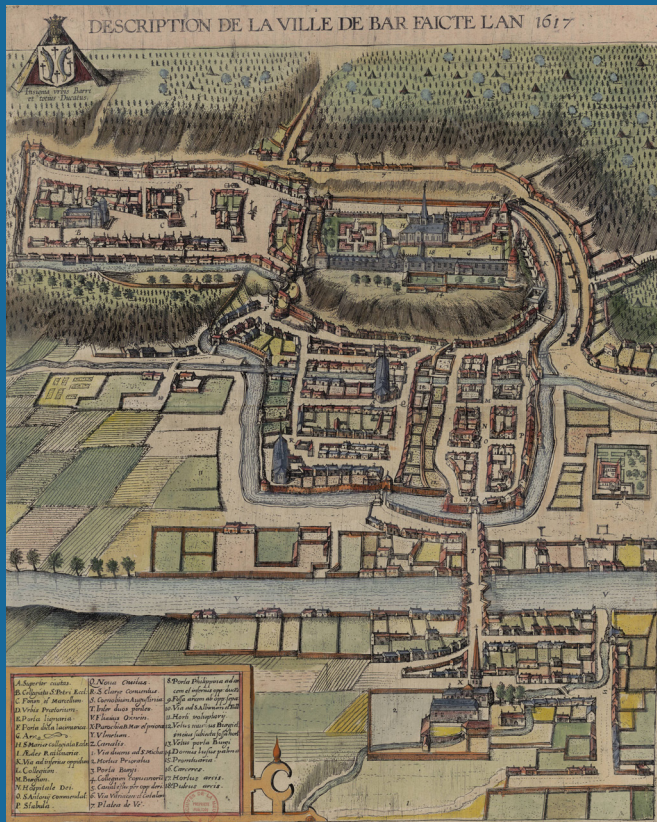
LE DUCHÉ DE BAR, TÉMOIN DE SON ÉPOQUE

**ENTRE
MOYEN AGE
ET
RENAISSANCE**

**LE DUCHÉ
DE BAR
SOUS
RENÉ II**

L'ŒUVRE DE RENE II DUC DE BAR

Bar le Duc et sa prévôté sont sauvées de l'annexion à la France en 1483, après deux occupations par Louis XI



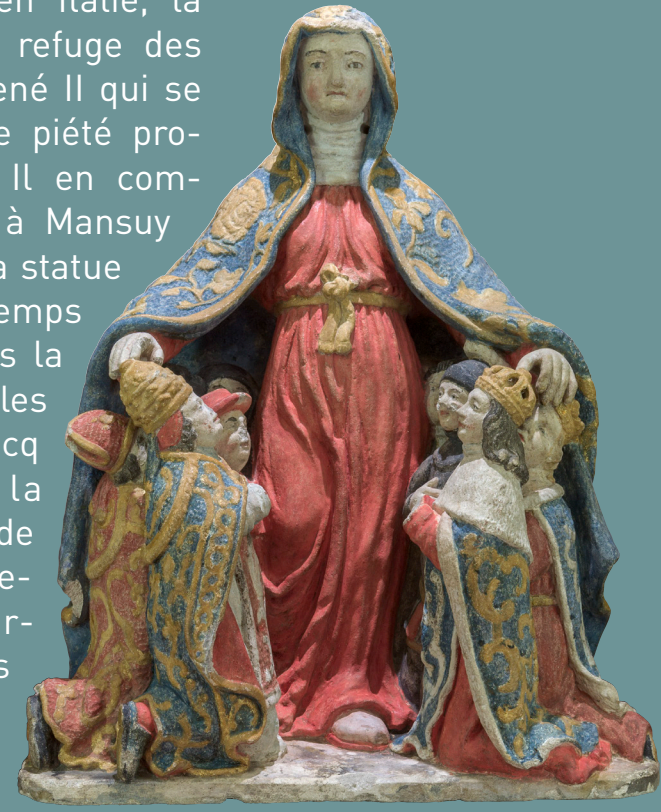
La volonté d'imposer l'existence de sa principauté conjuguée à son goût des sciences conduisent à imposer la notion et la carte du « regnum »

Carte du vastum regnum ou Westrich : ce terme à sens géographique et politique désigne pour les ducs de Bavière qui voudraient le conquérir, le royaume de l'ouest mais René II y voit un prolongement naturel à la Lorraine. Le glissement de « west » à « vastum » et l'attribution d'armoiries que René II revendique comme issues du premier millénaire manifestent chez lui le souci de construction des origines pour appuyer ses ambitions politiques d'autonomie.



La piété du duc auteur de nombreuses fondations est à l'origine de l'essor du culte de la Vierge du Bon Secours et de sa statuare, dans la région

Thème développé en Italie, la vierge au manteau refuge des pécheurs touche René II qui se caractérise par une piété profonde et sincère. Il en commande une statue à Mansuy Gauvain en 1505 : la statue servit ensuite longtemps de modèle à travers la région. De même les œuvres de Jean Crocq marquèrent-elles la statuare du duché de Bar. Ainsi développa-t-il le mécénat artistique et les liens avec l'Italie.



René II assure la défense et l'ornement du duché

Outre la construction d'un palais à Pont-à-Mousson, l'entretien des châteaux du duché dont seul Gondrecourt est encore debout, René II contribue à l'installation de familles italiennes. Ces familles méridionales sont porteuses d'autres cultures, dans le duché, comme les Merlin à Haironville.



René II et Philippe de Gueldre assurent avec leurs 5 fils la postérité politique de la principauté

Philippe de Gueldre a mis au monde 12 enfants parmi lesquels 5 fils survivront à leur père : la situation de René II comme seul héritier masculin de son grand-père René d'Anjou n'est sans doute pas étrangère à l'engendrement de cette nombreuse lignée.



Construction d'églises

Homme pieux et éclairé, René II fait élever des églises dans le Barrois comme Saint-Louvent à Rembercourt-aux-Pots et Sainte-Catherine à Fains-les-Sources.



Essor des archives et du droit

A Bar-le-Duc comme à Nancy, René II fait construire et aménager de nouveaux locaux pour la chambre des comptes, organe-clé de l'administration et des archives des duchés. Dans les années 1500, a lieu la rédaction des coutumes juridiques et le règne est marqué par l'essor des archives et le développement quantitatif des enquêtes.



Le testament de 1506 fixe l'avenir des duchés

A l'encontre des coutumes en vigueur, René II décide de léguer ses duchés unis à son fils aîné, le second héritant de ses possessions « extérieures » et les autres étant destinés au clergé.

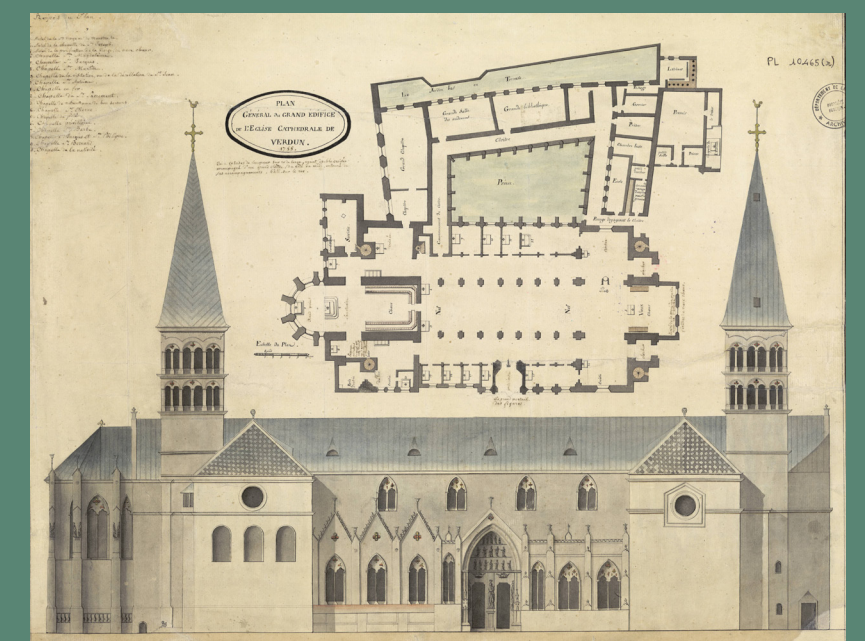
Testament de René duc de Lorraine et de Bar, Louppy, le 25 mai 1506 :

...Pour ce que nos dits deux duchés de Lorraine et de Bar sont conjoints et enclavés l'un à l'autre et que à l'occasion que du passé ilz ont esté à deux seigneurs, plusieurs guerres, hostilités, inimitiés, inconviens domageables et piteux exploit en sont entrevenus sur iceulx pays... et qu'il est à craindre que s'ilz estoient cy après desjoinctz l'un de l'autre et ez mains de deux princes le pareil vraysemblablement pourroit entrevenir, aussi que de noz quatre très chiers et très amés filz assavoir Anthoine, Claude, Jehan, et Loys, entendons iceulx Jehan et Loys et celuy dont notre dite espouse est à present enceinte s'il est filz, prendre estat de l'église... instituons notre heritier le dit Anthoine notre folz aîné es dits noz deux duchés de Lorraine et de Bar avec leurs appartenances, terres et seigneuries y comprinses et enclavées, esquelles noz deux duchés entendons y estre comprins les marquis du Pont et comté de Vaudemont...

AD Meurthe-et-Moselle, cote B 414

Le duc impose ses candidats sur les sièges épiscopaux

Les duchés ont ainsi leur propre politique ecclésiastique et la cohésion territoriale est renforcée, le duché de Bar se situant sur le territoire des diocèses de Toul au sud et de Verdun au nord.



ILLUSTRATIONS (DE HAUT EN BAS, DE GAUCHE À DROITE) :

1. Plan de Bar-le-Duc en 1617, extrait de l'ouvrage *Civitates orbis terrarum*. Cote AD Meuse : 1 Fi 1490. © C655, AD55
2. Claude Ptolémée, *Geographiae opus novissima*, Strasbourg, J. Schott, 1513, in-f°, BNF, Département des cartes et plans © BNF
3. La Vierge de Miséricorde dite Notre-Dame de Bonsecours, église Saint-Maurice de Naives-devant-Bar. © François Janvier.
4. Demeure des Merlin à Haironville © U.L.
5. René II, Philippe de Gueldre et leurs fils en prière. Enluminure extraite de *Vita Christi*, Ludolphe de Saxe, 1506. Lyon, Bibliothèque municipale, Ms 5125, f° 3 v°. © Bibliothèque municipale de Lyon, Didier Nicole.
6. Église Saint-Louvent de Rembercourt-aux-Pots © U.L.
7. Livres de compte de l'administration sous René II. AD Meuse, série B. © C655, AD55
8. Élévation et plan du chapitre cathédral de Verdun, 1755. Cote AD Meuse : 1 Fi 123 © C655, AD55